

Le 16 novembre 2012, la **Fédération belge de réflexologie a.s.b.l.** est née à l'initiative de Marie-Thérèse Diet (Liers), Alice Grimonprez (Soignies), Nicole Ortmann (Liège), Fabienne Pironet (Liège), Anne Salée (Vivegnis) , Marie-Elise Steemans (Bruxelles), Sabine Tordoor (Châtelineau) et Marcel Waterschoot (Bruxelles), membres fondateurs.

Dès à présent les réflexologues et les élèves en formation peuvent faire leur demande d'adhésion à Feberef. Ci-dessous les informations utiles.

Les buts de Feberef sont définis dans l'article 3 des statuts :

Art.3. L'Association a pour buts

- la promotion de la réflexologie au sens le plus large du terme, ainsi que tout autre domaine ayant un rapport direct ou indirect avec les techniques dites de mieux-être et d'épanouissement personnel et cela tant au plan national qu'international. En particulier la promotion de l'étude de la réflexologie, des formations et de la formation permanente de ses membres ;
- la représentation de la profession de réflexologue auprès des autorités en vue de la reconnaissance légale, notamment par la formulation et la fourniture d'avis concernant les dispositions légales et réglementaires relatives à la profession de ses membres ;
- l'information, la protection, la défense et la promotion de ses membres en conformité avec le code de déontologie préconisé par FEBEREF et dans le respect des lois ;
- l'information du public à la recherche d'un réflexologue compétent sur base des critères établis par FEBEREF (150H de formation minimum- cf. Art.7)) ou de R.i.E.N – Reflexology in Europe Network (300h minimum dont 100 d'anatomie-physiologie). A cet effet, l'Association tiendra à disposition du public un registre de ses membres dans lequel leur niveau de formation sera précisé.

Le Règlement d'Ordre Intérieur spécifie les modalités d'adhésion soit en qualité de personne physique soit en qualité de personne morale :

2.3.1 Les membres adhérents en qualité de **personnes physiques** doivent répondre aux conditions suivantes pour être admis :

- Payer une cotisation annuelle de 20€ pour les réflexologues formés dans une école elle-même adhérente à Feberef. La personne formée dans une école non adhérente à Feberef devra s'acquitter d'une cotisation annuelle de 40€. Leur cotisation sera ramenée à 20€ en cas d'affiliation de leur école par la suite.

La cotisation de 20 ou de 40€ ci-dessus définie couvre l'année civile. En cas d'affiliation pendant le 2ème semestre de l'année, le candidat à l'affiliation ne paiera que la moitié, soit 10 ou 20€. La qualité de membre n'est acquise qu'une fois la cotisation payée. La qualité de membre adhérent est automatiquement perdue pour les membres qui ne continueraient pas à payer leur cotisation par la suite.

- Présenter un dossier de candidature conforme aux critères et exigences formulés dans la fiche d'inscription comme personne physique reprise en annexe à savoir : nom, prénom, coordonnées complètes, profession, liste des formations suivies en médecines non conventionnelles, statut (indépendant, indépendant complémentaire, salarié, pensionné...), n°d'entreprise, école(s) de formation en Réflexologie (joindre programme sauf si l'école est déjà affiliée à Feberef), attestation(s) de(s) l'école(s) justifiant au minimum 150 heures de formation en réflexologie, nombre d'années de pratique en réflexologie, le cas échéant nombre d'années comme formateur en réflexologie.

Le réflexologue - personne physique - adhérent s'engage - par écrit à l'inscription - à poursuivre sa formation en ayant comme objectif d'atteindre le minimum de 300h (dont 100h en anatomie-physiologie-pathologie) fixé par le R.i.E.N. Reflexology in Europe Network et cela dans les 5 ans à dater de l'inscription.

En pièce annexe, vous trouverez la fiche « Demande d'adhésion en qualité de personne physique ».

Votre formulaire dûment complété et les annexes demandées seront envoyés par courrier postal à

FEBEREF, Rue des Ecoles, 30 – 4031 ANGLEUR

Lorsque votre candidature est acceptée, vous recevez l'invitation à payer la cotisation de membre.

Dès que le paiement est acté, la carte de membre vous est envoyée.